

Original: anglais

RECTIFICATIONS ET MODIFICATIONS DE LISTES ANNEXEES
AU PROTOCOLE DE MARRAKECH

Liste XCII - République tchèque

La Mission permanente de la République tchèque a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 15 novembre 1994.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la République tchèque a relevé une omission dans la Section II, Partie IV (Subventions à l'exportation) de la Liste XCII:

La Page 2 ci-après¹ doit être insérée après l'actuelle page 1 de cette section, soit après la page 19177 du Volume 22 des instruments juridiques reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay faits à Marrakech le 15 avril 1994.

Si aucune objection n'est notifiée au secrétariat dans un délai de 30 jours à compter de la date du présent document, les rectifications apportées à la Liste XCII - République tchèque - seront considérées comme approuvées et feront l'objet d'un procès-verbal officiel.

¹En anglais seulement.

